

Extrait de délibération

Comité syndical 27 février 2023 - Parthenay

L'An Deux Mille Vingt -Trois le vingt-sept février à 18h, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.
Mme Nathalie Brescia a été désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 21 février 2023
Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires / 31 suppléants
Présents : 15 titulaires, 2 suppléants
Absents, excusés : 16 titulaires, 29 suppléants
Votants : 17

Com. de communes	Titulaires présents	Titulaires excusés Et /ou suppléés	Suppléants avec vote	Autres suppléants présents
Airvaudais-Val du Thouet	NOLOT Monique	CHABAUTY Gérard, BIRONNEAU Pascal, FOUILLET Olivier	RICHARD Françoise	
Parthenay-Gâtine	AYRAULT Bérengère, BOUCHER Hervé-Loïc, CHAUSSONNEAUX Jean-Paul, GAILLARD Didier, CHEVALIER Éric, BRESCIA Nathalie, BACLE Jérôme, DIEUMEGARD Claude, GUERIN Jean-Claude, GILBERT Véronique, CUBAUD Olivier, PARNAUDEAU Guillaume	BERGEON Patrice, CLEMENT Guillaume, BACLE Jérôme	CORNUAULT-PARADIS Chantal	
Val de Gâtine	RIMBEAU Jean-Pierre, BIRE Ludovic, CHAUSSERAY Francine	BAILLY Christiane, SAUZE Magalie, BARANGER Johann, TAVERNEAU Danielle, ATTOU Yves,		

Approbation du compte de gestion du budget principal 2022 du PETR du Pays de Gâtine

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'exercice du budget 2022,

Monsieur le Président informe le comité syndical que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 du budget principal du PETR a été réalisée par le Trésorier du SGC de Saint Maixent L'Ecole.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif du PETR.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et les écritures du compte de gestion du Trésorier,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve le compte de gestion du Trésorier du SGC de Saint Maixent L'Ecole pour l'exercice 2022 du budget principal, dont les écritures sont conformes au compte administratif du PETR pour le même exercice.
- dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Président
Didier GAILLARD